

# SCoT-AEC : FAIRE FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Comment mieux préparer nos villes et villages à faire face aux changements climatiques ? Comment penser l'habitat de demain et le développement économique tout en protégeant nos espaces naturels ? Toutes ces questions sont autant de défis pour assurer un développement durable de notre territoire pour les 20 prochaines années. Pour y répondre, les élus de Cœur de Loire se sont lancés dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT-AEC).



Ateliers SCoT-AEC sur le diagnostic du territoire



## QU'EST-CE QU'UN SCoT-AEC ?

Les élus de Cœur de Loire ont démarré en décembre 2023 l'élaboration d'un SCoT-AEC. Le SCoT-AEC est un document de planification territoriale qui va définir les grandes orientations d'aménagement du territoire et de son développement. Il est la fusion de 2 documents :

- un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui définit sur le long terme les grandes orientations d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'équipements, de préservation d'espaces naturels, de développement économique... ;
- un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui vise à développer une stratégie d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans, en traitant les thématiques de la gestion de l'eau ou encore des énergies renouvelables.

## LES 3 ÉTAPES DU SCoT-AEC

L'élaboration d'un SCoT-AEC s'organise en 3 étapes majeures avant l'arrêt du projet puis l'enquête publique :

- 1 **Établir le diagnostic du territoire** : dresser un état des lieux de la situation du territoire, comprendre son fonctionnement, identifier ses atouts et ses points faibles.  
📅 Durée 5 mois - décembre 2023 à avril 2024 ;

- 2 **Élaborer le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** : définir les grandes orientations et la stratégie globale du territoire en adéquation avec les principes du développement durable. 📅 Durée 5 mois - mai à septembre 2024 ;

- 3 **Rédiger le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** : traduire en termes d'actions et de règles les grands objectifs définis en phase stratégique.  
📅 Durée 6 mois - octobre 2024 à mars 2025 ;

## Aujourd'hui, où en est Cœur de Loire ?

La Communauté de communes finalise le diagnostic territorial qui vous sera présenté à l'occasion d'une réunion publique le 24 juin prochain. Elle entame, dans le même temps, l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique.

## QUE VA APPORTER LE SCoT-AEC À CŒUR DE LOIRE ?

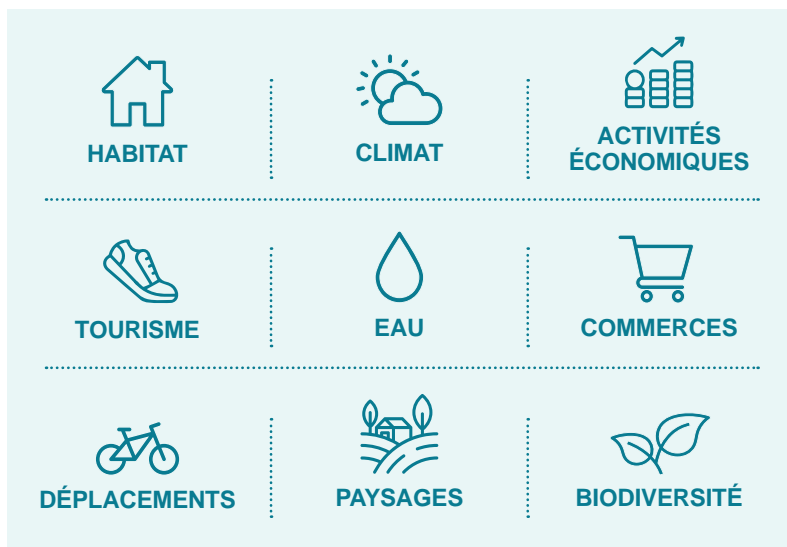
Si le territoire de Cœur de Loire dispose de nombreux atouts, il doit également faire face à des problématiques majeures qui sont autant de défis à relever à court, moyen et long terme :

- **Réduire les tensions sur la ressource en eau**,
- **Repenser l'urbanisation** en protégeant les espaces naturels, en favorisant un habitat adapté aux populations actuelles et futures,

• **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** et s'adapter aux changements climatiques.

Pour toutes ces raisons, les élus de Cœur de Loire ont fait le choix d'élaborer un SCoT-AEC. En effet, au-delà d'être un outil de planification territoriale réglementaire, ce document bâti à l'échelle intercommunale constituera un projet global d'aménagement et d'adaptation climatique. Il permettra, sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, d'établir des préconisations concrètes pour répondre aux enjeux évoqués plus haut. Il pourra, à titre d'exemples, comporter des prescriptions pour favoriser les îlots de fraîcheur en ville, améliorer les continuités écologiques, ou encore contribuer à accueillir de nouvelles populations avec un développement économique maîtrisé.

Le SCoT-AEC de Cœur de Loire traite des sujets suivants :



## UN PROJET QUI NE SE FERA PAS SANS VOUS

Vous pouvez faire connaître vos remarques soit :

- En les adressant par courrier à Cœur de Loire ou par courriel à [contact@coeurdeloire.fr](mailto:contact@coeurdeloire.fr)
- Dans les registres disponibles au siège de la Communauté de communes, ainsi que dans les mairies de Châteauneuf-Val-de-Bargis, Donzy, Neuvy-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire aux jours et heures d'ouverture.

### RÉUNION PUBLIQUE

« Eau, habitat, qualité de l'air...  
Où en est-on en Cœur de Loire ? »

► **Rendez-vous le 24 juin de 18h à 20h**  
**à la salle des fêtes de Donzy (Place Gambetta)**

*Présentation de l'état des lieux du territoire*



Suivez l'évolution de ce travail collaboratif sur [coeurdeloire.fr](http://coeurdeloire.fr)



## Interview



**Yannis BONNET**,  
Membre du bureau  
et Conseiller  
communautaire  
délégué au SCoT-  
AEC

## UN OUTIL MAJEUR POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### Pourquoi s'engager dans un SCoT-AEC ?

**Y.B.** Aujourd'hui Cœur de Loire est compétente dans de nombreux domaines et met en œuvre des politiques sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la mobilité, la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité. Nous engagez aujourd'hui dans l'élaboration de ce document réglementaire, va nous permettre de nous doter d'un outil de planification qui va rendre cohérent l'ensemble de nos politiques.

Nous pouvons comparer l'élaboration de ce SCoT-AEC à la construction d'une maison. Pour habiter une maison il faut préalablement réfléchir au plan et à l'aménagement des espaces à vivre. Nous faisons aujourd'hui la même démarche pour notre territoire : où allons-nous accueillir les entreprises ? construire des logements ? préserver des espaces naturels ?...

### Cet outil va-t-il changer la vie des habitants ?

**Y.B.** Le SCoT-AEC n'est pas qu'un outil technique pour organiser des politiques publiques, c'est aussi l'expression de notre vision du développement du territoire pour les vingt prochaines années : quel type d'habitat pour demain, sommes-nous d'accord pour partager des transports, préserver des espaces naturels ? Nous devons également réfléchir à l'équilibre du territoire en termes de développement. Les choix que nous ferons auront un impact sur la vie des habitants.

Notre ambition est de veiller à leur bien-être en travaillant notamment sur l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, en nous adaptant aux changements climatiques et en limitant les impacts sur la santé humaine. Le SCoT-AEC est un outil majeur pour assurer le développement durable de notre territoire.

